



La 1^{ère} Organisation Syndicale garde le cap pour la reconnaissance des corps communs... N'en déplaise à certains !

L'UNSa Justice est une nouvelle fois la cible de quolibets et dénigrement à son endroit. Encore faudrait-il que nos camarades de Force Ouvrière ne galvaudent pas l'histoire et nos écrits. Mais peut-être qu'il leur est d'usage d'utiliser ces méthodes peu glorieuses pour exister ?!...

Oui, **l'UNSa Justice** a été largement plébiscitée par les personnels lors des dernières élections professionnelles. Ce n'est ni un scoop, ni une fake-news... Mais visiblement ce constat est un irritant pour Force Ouvrière et son secrétaire général.

Qu'ils sachent que non contente d'être la Première Organisation Syndicale et sans forfanterie, elle est aussi majoritairement concernant toutes les catégories des corps communs (C, B et A) ainsi que les agents contractuels, ne leur en déplaisent !

S'agissant plus particulièrement de la reconnaissance due aux Personnels des corps communs (administratifs et techniques), là encore, **l'UNSa Justice** reste cohérente et fidèle à ses revendications dans ses démarches. En fin d'année dernière, elle avait une nouvelle fois alerté sur l'urgence de faire bouger les lignes concernant les personnels corps communs du ministère de la Justice, au regard des leviers à la main de notre périmètre ministériel.

Effectivement, consciente que le dossier « revalorisation indiciaire ou refonte des grilles indiciaires » était enlisé à la fonction publique et qu'en tout état de cause, au regard des différents scénarios évoqués, il ne fallait en attendre le grand soir, l'UNSa Justice exprimait auprès du garde des Sceaux de l'époque un certain ras-le-bol, pointant l'urgence d'ouvrir « au périmètre Justice », un chantier avec différents axes sur lesquels nous étions en capacité d'agir sans attendre une improbable revalorisation indiciaire interministérielle : en matière indemnitaires (IFSE, PSS...), de correctif des dispositions inacceptables de gestion de l'IFSE notamment à la DAP, de modélisation des avancements avec une hausse des taux de promotions par grade et par corps, de réforme de la gestion des heures supplémentaires (paiement et/ou récupération pour mettre un terme à l'écrtage), etc...

Pour **l'UNSa Justice**, au-delà des travaux engagés autour d'une réforme pour les personnels techniques (corps communs et DAP), l'année 2024 et les années suivantes devaient marquer un changement de cap et de moyens !

A l'écoute de nos revendications et de nos propos déterminés, le garde des Sceaux de l'époque s'était engagé sur cette voie, sans que des discussions aient été ouvertes depuis... C'est donc logiquement et conformément à notre exigence répétée depuis, que nous avons lors de notre entrevue du 9 octobre 2024, suivi d'un courrier à cet égard, sollicité M. Didier MIGAUD, nouveau garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur l'absence de reconnaissance à l'égard des personnels des corps communs, lui rappelant l'engagement non tenu à ce stade par de son prédécesseur.

Qu'il s'agisse du garde des Sceaux ou des parlementaires lors de nos auditions : **nous exigeons une mesure catégorielle sur le PLF 2025 ainsi que sur les PFL suivants afin de traiter nos demandes indemnitaires (revalorisation, correctif des dispositions de gestion de l'IFSE, PSS...), mais aussi de promotions de C en B et de B en A, de mise en extinction de l'écrtage par le biais du recrutement de personnels et du paiement ou de la récupération réelle des heures supplémentaires...**

Par conséquent, qu'elle mouche a pu une nouvelle fois piquer ce syndicat et son secrétaire général qui s'emballent déjà à l'annonce d'une réunion le 18 octobre ?... Là encore, **l'UNSa Justice** n'attend pas avec béatitude cette réunion et spéculé encore moins sur les éventuelles annonces indemnitaires pour cette fin de gestion.

La 1^{ère} Organisation Syndicale jugera sur pièce et reste ferme et déterminée quant à l'objectif de reconnaissance qui ne doit écarter aucune catégorie (C, B et A), mais qui doit aussi prendre en compte l'impact de l'inflation sur les plus petits salaires ; c'est-à-dire ceux de catégories C. Nous verrons donc vendredi ce que le secrétariat général aura à nous présenter !

Paris, le 14 octobre 2024,
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET